

Compte rendu de la réunion pédagogique du 28 janvier 2022

Mise en place des nouveaux professeurs

Claire : est enthousiaste, souligne l'hétérogénéité des groupes. Elle enseigne à un groupe de 4 ou 5 personnes. Un rituel de date/présentation. Insiste sur l'oral, la prononciation, les liaisons et enchaînements.

Sylvie : la conjugaison en formulant des phrases permettant d'enrichir le vocabulaire. Oral sur les actes de la vie courante. Prévoit des échanges autour de la lecture d'un livre simple.

Nadège (absente) : prévoit des RDV individuels pour l'apprentissage de la lecture et de l'écriture.

Aide Médicale d'Etat

L'AME est destinée aux personnes en situation irrégulière

Les droits sont ouverts dès que l'on réside sur le territoire français depuis 3 mois.

Les personnes ayant leur domiciliation postale à France terre d'asile (les demandeurs d'asile) et les personnes ayant leur domiciliation postale au CCAS bénéficient de l'aide d'une assistante sociale. C'est donc elle qui fait la demande d'AME

Toutes les autres personnes peuvent s'adresser à l'ASTI pour faire leur demande d'AME. Elles seront reçues un mercredi après-midi sur rendez-vous. Les rendez-vous se prennent le lundi, le mardi, voire le mercredi matin, à l'accueil de l'ASTI mais "surtout pas" le mercredi après-midi puisque ce moment est réservé pour la rédaction des dossiers.

Pour rappel : pendant l'instruction de la demande d'asile, les migrants bénéficient de la CMU (PUMA depuis le 1er janvier 2016) dans le cadre d'une prise en charge globale qui leur donne aussi droit à un hébergement (en principe) et d'une petite allocation, l'ADA (aide aux demandeurs d'asile)

Attention : les demandeurs d'asile ne bénéficient de la PUMA qu'au bout de 3 mois de présence sur le territoire français.

Pendant les 3 premiers mois ils n'ont pas de Protection Sociale. Il faut les diriger vers les PASS (Permanences d'Accès aux Soins de Santé) où les soins sont gratuits. Pour les célibataires il y a aussi la Boussole où l'AMCE (Association de Médecins Contre l'Exclusion) donne des consultations gratuites.

Lorsque le statut de réfugié est octroyé et après signature d'un « contrat d'intégration républicaine », ils peuvent travailler, peuvent bénéficier du RSA (si plus de 25 ans), d'une carte CMU et de 200 heures de cours de français. Mais ils n'ont plus droit ni à l'ADA ni à l'hébergement en CADA (même si certains bénéficient d'un prolongement exceptionnel).

Réactions à la formation de Patrick Arz concernant les déclarations de revenus

Informers les élèves qu'ils doivent produire une déclaration de revenus. L'avis de (non)imposition leur ouvrira des droits pour des bourses scolaires, cantine, aides au logement, aides de la CAF...

Le document papier (2042) peut être retiré au Centre des Finances Publiques, pendant la campagne de déclaration ou sur internet sur le site Impôts.gouv.fr Les migrants se rendront ensuite à l'accueil de l'association qui les aidera à remplir leur déclaration.

NB : les années suivantes, les déclarations pré-remplies sont automatiquement adressées aux contribuables.

Sylvie éditera un mémo français/anglais avec les explications concernant la démarche à suivre.

Formations récentes

Outre les apprentissages, ce sont des opportunités d'échanges et de mise en commun des connaissances.

Claire, qui a suivi un cours de l'université aujourd'hui nous rapporte une sitographie et 3 documents qui peuvent aider à identifier le niveau atteint par nos élèves (documents joints ci-dessous)

Formation des professeurs auprès d'Elise

Une demande : en savoir plus sur les divers statuts (demandeurs d'asile, réfugiés, déboutés, autres demandes...) et les conditions de vie qui vont avec

L'objectif est d'orienter les élèves réfugiés, demandeurs d'asile.... concernant leur statut et les droits qui y sont liés.

MO fait une demande à Elise. Ces formations ont lieu le samedi matin

Point sur les inscriptions

L'accueil reçoit et inscrit les demandeurs. Frédérique relève ensuite les feuilles d'inscription et ensuite deux options possibles :

- Orientation vers Patrick pour les personnes qui parlent français. Patrick dirige ensuite l'élève vers le professeur qui prendra l'élève en charge
- Si l'élève ne parle pas français, Frédérique organisera une séance d'inscription et préviendra par texto. Lors de cette séance d'inscriptions « privées » un cours sera attribué aux personnes qui se présenteront

Important : Le prof doit vérifier que la personnes est bien inscrite (auquel cas elle présente une fiche jaune). Sinon ou en cas de doute, il fait une fiche individuelle.

Sylvie récupère ensuite les fiches individuelles, recopie sur la fiche récapitulative pour archives et sur la fiche du professeur. Enfin les fiches individuelles sont archivées dans le classeur.

Nombre d'élèves par groupe :

niveau 2 : Viviane 4 élèves, Sylvie 5, Chantal 10 Anne Marie 6

Niveau 1 : Frédérique 4, Marie Odile 9, Claire : 5, Chantal M : 5

Il reste une liste de demandes, une séance d'inscriptions est prévue au retour des vacances le 23 février. Les volontaires sont Claire, Viviane et Marie Odile.

Action commémorative à Lion sur Mer

Le 6 février à 15H sur la digue face à la mairie en hommage aux personnes mortes aux frontières.

Les professeurs, après adhésion, peuvent accéder au site ASTI.org en entrant la 1^è lettre de leur prénom suivie de leur nom (le tout en minuscules) puis Benevole2021. Accès à des informations confidentielles pour les bénévoles.

Les locaux

La MDS sera détruite dans six mois. Les négociations sont en cours avec la mairie.

Une recherche d'installation pour réunir toutes les associations serait souhaitable mais si les conditions ne sont pas réunies, l'ASTI peut provisoirement s'installer seule dans des locaux de 100m² disposant d'un hall, de deux bureaux et d'une salle de réunion.

Il a été envisagé au CA et au bureau que les cours de français puissent se dérouler dans d'autres locaux. Plusieurs personnes souhaitent que la salle de cours ne soit pas séparée des autres activités de l'ASTI :

cela permet aux élèves de nous identifier comme membres de l'ASTI et rend plus simple pour eux les démarches que nous pouvons leur suggérer.

Cela amène aussi les profs à se sentir partie prenante de l'association dans son ensemble.

Loïc et l'informatique

Loïc est nouveau venu à l'ASTI dans le cadre d'un mécénat de compétences.

Il aide les personnes en charge de la domiciliation postale à prendre en main le logiciel DOMIFA. Celui-ci permet la dématérialisation de l'adresse postale, l'enregistrement du courrier... ce qui allégera les procédures « papier ». Cette application permettra également d'informer les migrants par SMS de la réception de leur courrier et les avertira deux mois avant la fin de la domiciliation.

Loïc a créé également un cloud dans lequel il peut intégrer les archives. Désormais il récupérera les fiches récapitulatives pour archives faites par Sylvie. Ce système qui permettra l'impression des attestations (nom et dates) en entrant le nom du demandeur.

Fonctionnement : Sylvie informera Loïc par SMS lorsque de nouvelles inscriptions figurent sur la fiche récapitulative.

Par la suite, les inscriptions pourraient être directement saisies sur l'ordinateur, dirigées vers les cloud et mises en lien avec les archives.

Nous pourrions utiliser le cloud « atelier de français » pour mettre en commun des diverses ressources repérées par les uns et les autres (possibilité pour chacun d'enrichir les données comme l'on fait actuellement avec le classeur) .

Loïc est habilité à acquérir deux PC pour l'ASTI. MOG va demander si l'un d'entre eux pourrait être dédié aux ateliers de français :

Un identifiant et un mot de passe seraient alors créés pour chaque prof.

Une formation des professeurs à cet effet serait nécessaire.

Cours pendant les vacances d'hiver

demander aux élèves s'ils participeront aux cours pendant cette période.

Prévoir son remplacement si impossibilité de faire cours en adressant un mail groupé (liste de diffusion) aux autres professeurs.

Envisager le regroupement d'élèves dans un autre cours du même niveau si seuls 1 ou 2 personnes envisagent de venir pendant les vacances

Prochaine réunion : le 11 mars, 17 heures.